

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	8	/	7

Date de la convocation
15 septembre 2023

N° 25092023005**VILLAGE D'AVENIR :
ASSISTANCE TECHNIQUE**

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois
et le vingt-cinq septembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., MICHEL A., ROCHER P., Mmes VIDAL F., ROY S., BONCOMPAIN C., MARTEL D.Absents : Mrs MIGNE J., GARRABOS F., ARNAUD A., FOURY D., CHABIDON D., Mme VEROT V., BRUNETON M.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par les pouvoirs publics (ETAT) du label « Village d'avenir » qui doit permettre à l'état de soutenir et d'aider les communes rurales à mener les actions du développement sur leur territoire en leur apportant un soutien technique pour leurs projets.

Pour être reconnu, il faut faire acte de candidature auprès des Préfets des départements.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que Chaspuzac candidate pour entrer dans ce label.

En effet,

- ☞ Chaspuzac a triplé sa population passant de 300 à 900 habitants
- ☞ le groupe scolaire primaire est passé de 20 à 120 élèves répartis sur 5 classes
- ☞ la Commune qui était dans les années exclusivement agricole est devenue une commune structurante au sein de l'Agglomération du Puy, reconnue au titre du SCOT
- ☞ une zone industrielle de 60 ha comptant plus de 1000 emplois s'est développée depuis 20 ans avec des entreprises performantes
- ☞ Une trentaine de commerces de proximité se sont installés sur la Commune
- ☞ une politique entretenue de lutter contre les friches immobilières : anciennes fermes réhabilitées en logements pour actifs a été menée (plus de 40 logements locatifs réalisés)
- ☞ un programme d'équipements en énergie photovoltaïque est mené actuellement pour rendre la Commune plus autonome en énergie électrique et lutter contre les hausses des coûts.

La Commune s'inscrit ainsi dans la logique du zéro artificialisation nette (ZAN) et dans l'autonomie énergétique qui sont des axes forts des orientations voulues par les pouvoirs publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- décide de solliciter son inscription au titre des « villages d'avenir » et de bénéficier ainsi des concours de l'Etat pour ses projets futurs.
- charge Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires

Vote

Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 27 septembre 2023

et publication ou notification
du 27 septembre 2023Fait et délibéré à Chaspuzac, le 25 septembre 2023
Pour extrait certifié conformeLE MAIRE,
Michel JOUBERT**AR Prefecture**043-214300626-20230925-25092023005-DE
Reçu le 27/09/2023